



Modification catégorie employé d'immeuble

Par **Sylvie PMM**, le **22/04/2021** à **00:33**

Dans une propriété de 124 logements, nous avons un gardien en cat B qui a démissioné. Nous souhaitons éventuellement réembaucher un employé d'immeuble en catégorie A. Le règlement de copropriété ne fait pas mention du poste de gardien, ni même de l'obligation d'en avoir un. Il est simplement noté qu'il existe une loge pour le gardien.

Pouvons-nous embaucher un employé d'immeuble en catégorie A (logé ou non) sans passer par une décision d'AG ?

Merci pour votre réponse.

Sylvie MM du CS de cette copropriété.